

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 25 novembre 2022

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, CHARRIERE, LECOQ, PONSY, BOUTIER, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, EPAUD, FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames CHARRIERE, MORIN, SERIO, Messieurs, VALLON, QUERCI

**PROCURATIONS** : de Monsieur VALLON à Madame BOISSET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame SERIO à Madame EPAUD, de Monsieur QUERCI à Monsieur PONSY,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 08-12-2022 : Renouvellement de l'adhésion au dispositif « passeport été »**

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique d'animation de la jeunesse pendant les vacances d'été, la ville de Nîmes propose aux communes membres de l'agglomération nîmoise de renouveler leur adhésion au dispositif « Passeport Eté » pour l'année 2023.

Cette opération permet de proposer aux jeunes âgés de 13 à 23 ans, un large panel d'activités culturelles et sportives leur permettant :

- d'accéder plus facilement aux loisirs et à la culture,
- d'acquérir une autonomie par la gestion individuelle des activités proposées,
- de développer leur mobilité.

Le nombre de « Passeports Eté » mis à la vente sera défini et fixé par une délibération de la ville de Nîmes après recensement des besoins des différentes communes.

2 370 « Passeports Eté » ont été vendus en 2022 par la Ville de Nîmes et les communes partenaires. Pour la commune de Clarensac, 35 « Passeports Eté » ont été mis en vente en 2022. Aussi, vu le succès rencontré par ce dispositif, la commune souhaite doubler la commande pour 2023 et ainsi pouvoir augmenter le nombre de bénéficiaires.

Afin de faciliter la gestion, la mise en œuvre et l'organisation de la procédure de passation des marchés avec les différents prestataires, la ville de Nîmes et les communes membres de l'agglomération nîmoise désirent s'associer au dispositif, souhaitent passer une convention de groupement de commande, dans laquelle la Ville de Nîmes sera désignée coordonnateur de groupement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Budget, Projets, Actions en date du 23 novembre 2022 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion de la ville de Clarensac au dispositif « Passeport Eté » pour l'année 2023,
- D'APPROUVER la commande de 70 « Passeports Eté » pour l'année 2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de groupement de commande, dans laquelle la Ville de Nîmes sera désignée coordonnateur de groupement.

Fait à CLARENSAC, le 6 décembre 2022.

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le